

CONSEIL MUNICIPAL

EXPRIMEZ VOUS !

Vous souhaitez poser une question au Conseil Municipal ? Remplissez ce formulaire et déposez-le en mairie, (ou en ligne sur le site nevers.fr). Votre question sera abordée en séance du conseil municipal.

Les questions en lien avec l'ordre du jour seront traitées en priorité, dans la limite de 3 questions tirées au sort, en séance du conseil municipal. Si toutefois, votre question n'était pas retenue, l'équipe municipale s'engage à vous donner une réponse écrite, soit par voie postale, soit par mail, dans un délai d'une quinzaine de jours.

Vos questions

.....
.....
.....
.....

Mail :

Nom/Prénom :

À DÉPOSER ou ENVOYER

Mairie de Nevers
1 place de l'Hôtel de Ville
58036 Nevers cedex
ou sur le site internet :

nevers.fr